

CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° - GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX – GRAND BAZAR –  
Implantation d'antennes GSM sur le toit – Bail à TELENET – Adoption.

LE CONSEIL

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que la société PROXIMUS occupait jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019, en qualité de locataire, le local du quatrième étage et la toiture de l'immeuble dit « Le Grand Bazar » sis Pont Aux Lions 2 à Verviers, pour l'installation d'une station d'émission/réception avec antennes GSM ;

Considérant que la société TELENET doit déplacer ses installations d'émission/réception avec antennes GSM situées actuellement sur les toits de l'ancien site Belgacom, site actuellement en cours de démolition ;

Attendu que la société TELENET nous a contacté en vue de prendre la place laissée libre par PROXIMUS suite à son départ du site du Grand Bazar ;

Considérant que la société TELENET souhaite contracter un bail de 9 ans à partir de la date de signature dudit bail ;

Considérant la négociation qui a eu lieu au sujet du montant du loyer, qui s'élèvera annuellement à 6.000 euros ;

Vu l'accord de principe formulé par le Collège communal en sa séance du 8 mai 2019 concernant la proposition d'implanter un site d'antennes gsm sur le toit du Grand Bazar ainsi que l'implantation des installations électro – techniques dans les locaux du 4<sup>ème</sup> étage de cette immeuble ;

Vu l'avis favorable formulé par le service technique de l'aménagement du Territoire ;

Considérant les échanges le service de la GLBC et la société TELENET concernant le projet de bail ;

Vu l'avis émis par la section de Madame la Bourgmestre en date du \*

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

## APPROUVE

Le projet de bail à établir entre la Ville de Verviers et la société TELENET GROUP SA, dont le siège est situé, rue Neerveld 107 à 1200 BRUXELLES en vue de la mise à disposition, du local technique situé au 4<sup>ème</sup> étage (cage d'escalier de secours sud-ouest et en toiture du bâtiment dit Grand Bazar sis Pont aux Lions 2 à 4800 Verviers, moyennant paiement d'un loyer de 6000 (six mille) euros par an, selon les conditions convenues dans ledit bail.

La présente délibération sera jointe à la convention de bail.

PROJET soumis au Conseil communal